



Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont remises sur simple demande et sont sur notre site internet : www.globetrotter-food.fr

Ainsi, le fait de passer commande, par le versement d'un acompte implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions de vente.

ARTICLE 2 : DEVIS ET COMMANDES

Un devis est remis au client, ce document détermine avec précision l'ensemble de la prestation. Les commandes ne sont définitives qu'à réception par Globe-Trotter de la confirmation écrite. Afin de confirmer sa commande, le client retournera à Globe-Trotter son devis avec la mention « bon pour accord », déclaration d'acceptation des conditions générales de vente, et y apposera sa signature, et si tel est le cas, son cachet commercial.

De plus, afin de permettre l'enregistrement de sa commande, le client versera 30% d'acompte du montant total du devis prévisionnel, lors du retour du devis.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification de commande doit intervenir au minimum dix jours ouvrés avant la date de la réception. Le nombre définitif de convives doit être communiqué à Globe-Trotter dans le même délai.

Ce nombre de convives servira de base à la facturation, et ce, même s'il s'avérait le jour de la réception que le nombre de convives soit inférieur.

A l'opposé, s'il s'avérait que le nombre de convives soit supérieur et que Globe-Trotter n'en ait pas été informée suffisamment tôt, celui-ci ne pourrait assurer une prestation satisfaisante ; portant préjudice au client, à ses convives et à l'image de Globe-Trotter.

Ainsi, Globe-Trotter serait contraint de tenir compte du nombre réel de convives présents lors de la réception pour la facturation.

ARTICLE 4 : TARIFS, CONDITIONS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Les tarifs indiqués sur les devis sont ceux en vigueur au moment de leur élaboration. Un devis est valable 1 mois, et ne constitue en aucun cas une option de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de confirmation de la part du client, les tarifs pourront y être revus.

Toutefois nos prix peuvent être sujets à variation sans préavis, en fonction d'une hausse importante des denrées fraîches.

Sauf accord, les règlements seront effectués ainsi : acompte de 30% à la commande et le solde à la réception de la facture.

Toutes les factures sont payables au comptant.

L'ouverture de compte débiteur est soumise à nos conditions à savoir :

1. Demande préalable d'autorisation d'ouverture de compte débiteur à la commande pour un paiement différé.

2. Règlement des factures à 30 jours maximum à la date de facturation (conformément à la vente de denrées alimentaires).

Aucun compte débiteur ne pourra être accordé par notre entreprise après la réalisation de nos prestations ce qui entraînera la demande de règlement au comptant de notre entreprise. Le non règlement des échéances entraînera, pour les échéances d'avant réception, une suspension de la réservation, et pour celles d'après réception, des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Les tarifs exprimés sur nos offres et prestations sont en euros et HT car Globe-Trotter, étant auto-entrepreneur, n'est pas soumis à TVA (art 293 B du Code Général des impôts).

ARTICLE 5 : CONDITION D'INTERVENTION DU FOOD TRUCK

Globe-Trotter pourrait se dégager de ses obligations ou suspendre l'exécution, si il se trouvait dans l'impossibilité de les assumer en raison d'un cas de force majeure (émeute, manifestation, grève, blocage, difficultés à circuler ou d'accès impossible ou périlleux du Foodtruck sur le lieu de manifestation, conditions climatiques dangereuses, sinistre sur les installations du camion, ou tout autre problème pouvant mettre en danger l'intégrité physique du personnel).

Il en va de même en cas d'impossibilité de se raccorder sur le réseau électrique (1 lignes de 16 ampères 220V nécessaires à l'activité de notre Food truck), sauf accord préalable.

Pour des questions d'hygiène et de sécurité aucune personne autre que notre personnel ne sera tolérée dans nos installations.

A savoir que pour l'installation du foodtruck :

- Prévoir un terrain stabilisé et plat.
- Vérifier le passage pour le Food truck 3m de hauteur, 2.3m de large et compter 8m de longueur pour l'installation.
- Prévoir l'ouverture du hayon soit 1.3m de large en plus de la largeur du Food truck.

ARTICLE 6 : FRAIS > LIVRAISON – PRIVATISATION – DÉPLACEMENT

Sauf accord, les tarifs ne comprennent pas la livraison. Les frais de livraison sont facturés au client conformément au tarif en vigueur, veuillez nous consulter.

Lors de la livraison, le client doit impérativement signaler toutes les réserves/réclamations qu'il juge nécessaire. Le matériel non rendu sera facturé au tarif neuf. Passé la livraison, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Le Client est tenu de préciser, lors de la commande, les caractéristiques et coordonnées exacts du site de réception permettant à Globe-Trotter d'assurer la prestation dans de bonnes conditions. Une personne référente doit être responsable de la commande, son numéro direct devra apparaitre sur le devis. Celle-ci s'engage en validant la commande à être disponible le jour de la réception.

Sauf accord, les tarifs ne comprennent pas les frais de privatisation et déplacement sauf stipulé sur le devis. Ces frais sont facturés au client conformément au tarif en vigueur, veuillez nous consulter. Globe-Trotter peut appliquer des suppléments stipulés sur le devis, en cas de déplacement supérieur à 80km aller/retour : 90€ et moins de 30 personnes : 90€.

ARTICLE 7 : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Par mesure d'hygiène et de sécurité, toute marchandise livrée non consommée ne pourra être reprise ou échangée.

Les marchandises non consommées sur place devront être détruites, en cas de récupération par un tiers, Globe-Trotter ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise conservation et dégradations des produits sachant qu'elles voyagent aux risques et périls du client. Il appartient

Globe-Trotter 6 rue de l'église 17800 Salignac-sur-Charente

Tel 07.67.31.55.00 Mail contact@globetrotter-food.fr

www.globetrotter-food.fr

N° SIRET 83190337200017 Code APE 5610C

donc à celui-ci de prendre les dispositions nécessaires.

De même, lors d'une réception avec service, Globe-Trotter devra détruire les marchandises non consommées à l'issue de la prestation, sauf en cas de demande expresse écrite du client écartant Globe-Trotter de toutes réclamations et/ou poursuites et que le client s'engage à prendre les dispositions nécessaires à la salubrité et la conservation des denrées conformément aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Plus généralement, il est recommandé de ne pas conserver des marchandises livrées en liaison chaude ou réchauffées par le client, et de conserver les produits frais à une température maximum de +3°C, conformément à la législation en vigueur.

Globe-Trotter refusera le stockage de toutes denrées autre que ses produits au sein de ses installations.

Aucune personne, autre que notre personnel, ne sera tolérée au sein de nos installations.

ARTICLE 8: DURÉE DU SERVICE:

La durée de service et l'heure du début de ce dernier sera fixé au préalable, suivant la prestation proposée. Maximum de la durée de l'évènement 5heures, en cas de dépassement, il vous sera facturé 50 euros HT par heure.

Néanmoins toutes prestations comprises entre 23h et 7h feront l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif de nuit de 50 euros HT par heure.

La fin de la prestation est actée dès le dernier convive servi.

ARTICLE 9 : ANNULATION DE COMMANDE

Dans l'éventualité d'une annulation de commande, nous exigeons les dédommagements suivants:

- Entre trois mois et deux mois avant la réception : 50 % du montant HT de la commande (acompte inclus)
- Entre un mois et 10 jours ouvrés avant la réception : 70 % du montant HT de la commande (acompte inclus).
- A partir de 10 jours ouvrés avant la réception : 100% du montant HT de la commande.

ARTICLE 10: REPORT LIÉ A UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Dans l'éventualité d'un report de commande suite à un arrêté préfectoral rendant impossible la prestation, Globe-Trotter vous propose de reporter la prestation dans un délai maximum d'un an. L'acompte déjà encaissé sera facturé en « formule report ».

Cette « formule report » sera déduite sous forme d'avoir sur la facture de la prestation reportée.

Si aucune date compatible, ne saurait être convenu dans le délais d'un an, le montant de la « formule report » ne pourra être remboursé.

Annulation COVID : En cas de mesures prises par le gouvernement ou la préfecture d'interdire les rassemblements, les frais d'annulation suivants seront appliqués :

– Annulation au moins 3 jours avant la date de prestation : l'acompte n'est pas remboursable mais pourra être réutilisé pour une prestation identique avec Globe-Trotter dans un délai maximum d'un an.

– Annulation dans les 3 jours avant la date de prestation : la totalité de la prestation sera exigée.

11. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Globe-Trotter se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de confirmation de la commande. La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente. Le Client est invité à chaque commande à se renseigner sur les modifications éventuelles par la seule consultation en ligne.

ARTICLE 12: LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont réputées acceptées sans réserve. En cas de litige, seul le tribunal de Saintes est compétent.

Fait à Cognac le 15 janvier 2022